



NATIONS  
UNIES

EP

UNEP/MED BUR.88/2



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

19 avril 2019  
Original : anglais

88<sup>ème</sup> réunion du Bureau des Parties contractantes  
à la Convention pour la protection du milieu marin  
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Athènes, Grèce, 21 - 22 mai 2019

**Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux**

**Ordre du jour provisoire annoté**

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

## Ordre du jour provisoire annoté

### Introduction

1. Sur l'invitation du Gouvernement italien et en consultation avec la Présidente et les membres du Bureau, la 88<sup>e</sup> Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et ses Protocoles sera organisée à Rome, Italie, le 21 et 22 mai 2019.
2. Les documents seront fournis en anglais et en français. Conformément à la pratique établie, les documents de pré-session ne seront pas disponibles en version papier. Les participants sont instamment priés de télécharger les documents sur leurs ordinateurs avant la réunion.
3. Les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour aider la Réunion dans ses délibérations.

### **Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion**

4. La Réunion sera ouverte à 9 h 30 le mardi 21 mai 2019 par M<sup>me</sup> Klodiana Marika, Présidente du Bureau.

### **Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux**

<b>Documents de travail</b>	UNEP/MED BUR.88/1 UNEP/MED BUR.88/2
<b>Document d'information</b>	UNEP/MED BUR.88/Inf.1

5. Le Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles s'appliquera *mutatis mutandis* à cette Réunion.
6. La Réunion examinera et adoptera l'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétariat en consultation avec la Présidente du Bureau, comme prescrit dans le document UNEP/MED BUR.88/1 et annoté dans le présent document.
7. Le Bureau abordera tous les points de l'ordre du jour lors de cette Réunion de deux jours. La Réunion sera clôturée à 18 h le 22 mai 2019 après adoption de ses conclusions et recommandations.
8. Conformément à la pratique établie et conformément à l'article VII du mandat du Bureau, le rapport final édité de la Réunion sera très bref et sera préparé par le Secrétariat et distribué par voie électronique aux Points focaux des Parties contractantes au plus tard un mois après la Réunion.

### **Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur les travaux menés en octobre 2018 – avril 2019**

<b>Documents de travail</b>	UNEP/MED BUR.88/3 UNEP/MED BUR.88/4
<b>Documents d'information</b>	UNEP/MED BUR.88/Inf.4 UNEP/MED BUR.88/Inf.5

9. M. Gaetano Leone, Coordonnateur, présentera le document « *Rapport d'activité du Secrétariat sur les activités menées pendant la période octobre 2018-avril 2019* » (UNEP/MED BUR.88/3) et le document actualisé « *Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre des décisions de la CdP 20* » (UNEP/MED BUR.88/4).
10. Les « *Rapports de la 37<sup>e</sup> et 38<sup>e</sup> Réunions du Comité exécutif de coordination* » et la « *Compilation des fiches projet* » sont présentés dans les documents UNEP/MED BUR.88/4 et Inf.5 respectivement, à des fins d'information du Bureau.
11. Les membres du Bureau doivent faire des observations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités entreprises, prendre note de ceux-ci, et en informer le Secrétariat conformément au mandat du Bureau.

**Point 4 de l'ordre du jour :    Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif**

<b>Document de travail</b>	UNEP/MED BUR.88/5
----------------------------	-------------------

12. Le Secrétariat présentera aux membres du Bureau une mise à jour financière en réponse à leurs observations et recommandations, comme présenté dans le « *Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif* » (UNEP/MED BUR.88/5), qui aborde le statut des contributions, le personnel, les questions administratives et les rapports de consultants, ainsi que le suivi des conclusions et recommandations pertinentes de la 87<sup>e</sup> Réunion du Bureau (Athènes, Grèce, 6-7 novembre 2018).

**Point 5 de l'ordre du jour :    Questions spécifiques**

<b>Document de travail</b>	UNEP/MED BUR.88/6
<b>Document d'information</b>	UNEP/MED BUR.88/Inf.6

13. Le Coordonnateur présentera le « *Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques* » (UNEP/MED BUR.88/6).

14. Le Bureau sera invité à examiner les questions suivantes :

**(a) Statut de ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocoles**

15. Le Coordonnateur présentera une mise à jour des questions relatives au statut de ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocoles. Le Bureau discutera des moyens de davantage promouvoir la ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocoles.

**(b) Respect des obligations et système des rapports**

16. Le Secrétariat fournira une mise à jour sur le statut de la mise en œuvre de la décision IG.23/1 intitulée « *Format révisé de rapport pour la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles* » et de la décision IG.23/2 intitulée « *Comité de respect des obligations : exercice biennal 2016-2017* ». Le Bureau discutera des progrès réalisés et offrira des orientations.

**(c) Principaux éléments du programme de travail et budget du PNUE / PAM of the 2020-2021**

17. Le Coordonnateur informera le Bureau des préparations du Programme de travail et budget du PNUE/PAM 2020-2021 et présentera les principaux éléments pour examen par le Bureau.

18. Ce dernier sera invité à discuter des principaux éléments du Programme de travail et budget du PNUE/PAM 2020-2021 proposés, à faire des recommandations conformément au mandat, et à apporter des orientations concernant la voie à suivre d'ici la CdP 21.

**(d) Feuille de route pour l'évaluation de la Stratégie à moyen terme 2016 - 2021 et la préparation de la Stratégie à moyen terme 2022 - 2027**

19. Le Coordonnateur présentera la Feuille de route pour l'évaluation de la Stratégie à moyen terme 2016 - 2021 et la préparation de la Stratégie à moyen terme 2022 - 2027.

20. Les membres du Bureau seront invités à discuter de la Feuille de route proposée et d'apporter des orientations quant à la voie à suivre.

**(e) Préparations de la CdP 21 : thème de la session ministérielle, projet de décisions et documents principaux, principaux éléments de la déclaration ministérielle, organisation et préparations du pays hôte**

21. Le Coordonnateur présentera ce point de l'ordre du jour, en faisant référence à la liste des projets de décisions de la CdP 21 et aux documents principaux qui seront à la CdP 21. Il fera également référence au thème de la Session ministérielle et aux éléments principaux de la Déclaration ministérielle, ainsi qu'à des questions organisationnelles.

22. Le membre du Bureau provenant d'Italie, pays accueillant la CdP 21, sera invité à apporter des informations au sujet de l'organisation de l'événement et des préparations par le pays d'accueil.

23. Les membres du Bureau seront invités à discuter de la liste des projets de décisions de la CdP 21, de même que du thème et de la structure de la Session ministérielle, et d'apporter des orientations sur la voie à suivre pour préparer la CdP 21.

**(f) Préparatifs des prochaines réunions du PAM : réunion des points focaux thématiques pour les Aires spécialement protégées / Biodiversité, 18<sup>ème</sup> réunion de la CMDD**

24. Le Coordonnateur informera le Bureau des préparations des prochaines réunions du PAM, surtout de la Réunion des Points focaux thématiques pour les aires spécialement protégées/biodiversité et de la 18<sup>e</sup> Réunion de la Commission méditerranéenne sur le développement durable.

25. Les membres du Bureau discuteront et apporteront davantage d'orientations sur les principaux thèmes, axes et résultats prévus de ces réunions.

**(g) Évolution des accords avec les pays hôtes hébergeant des Centres d'activités régionales**

26. Le Coordonnateur présentera les projets de dispositions communes minimales à inclure dans les accords avec les pays hôtes hébergeant des Centres d'activités régionales (CAR) pour garantir leur fonctionnement efficace conformément à la décision IG.23/3 sur la *Gouvernance*, et informera le Bureau des consultations avec les pays hôtes des CAR.

27. Le Bureau sera invité à discuter des projets de dispositions communes minimales et d'apporter des orientations quant à la voie à suivre.

**(h) Coopération et partenaires : Mémoires d'Entente / Accords, Partenaires du PAM, Stratégie de coopération conjointe**

28. Le Secrétariat informera le Bureau des efforts visant à contribuer à la gouvernance régionale et à la coopération, de même qu'à créer et renforcer les partenariats afin de renforcer l'impact du système PAM-Convention de Barcelone. Il sera fait référence, *inter alia*, aux progrès réalisés dans la préparation d'un mémorandum d'entente avec l'UNESCO / L'homme et la biosphère, et aux progrès réalisés dans les consultations pour préparer la Stratégie de coopération conjointe.

29. Sur la base de la décision IG.19/6 sur la *Coopération et partenariat PAM / Société civile*, le Coordonnateur informera les membres du Bureau a) de l'évaluation des candidatures reçues par les organisations de la société civile pour l'accréditation des Partenaires MAP, et b) des candidatures reçues pour le renouvellement de l'accréditation par les Partenaires PAM existants, pour examen et validation par le Bureau.

**(i) Sensibilisation, information et communication**

30. Le Coordonnateur présentera une brève mise à jour des activités d'information et de communication, ainsi que des plans prévus pour la dernière partie de l'exercice biennal dans ce domaine.

31. Le Bureau sera invité à donner son avis et ses considérations sur ce sujet, et à fournir des conseils sur la manière dont mieux renforcer la sensibilisation, la visibilité et l'impact du système PAM-Convention de Barcelone.

**Point 6 de l'ordre du jour : Calendrier des réunions et des événements, y compris la date et lieu de la 89<sup>e</sup> réunion du Bureau**

<b>Document d'information</b> UNEP/MED BUR.88/Inf.3
---

32. Le Bureau sera invité à décider de la date et du lieu de sa 89<sup>e</sup> Réunion.

33. Le « *Calendrier provisoire des réunions du PNUE/PAM et des événements internationaux importants* » a été mis à jour et présenté dans le document UNEP/MED BUR.88/Inf.3.

**Point 7 de l'ordre du jour :    Questions diverses**

34.    Le Bureau prendra en considération toute autre question pouvant être soulevée par ses membres.

**Point 8 de l'ordre du jour :    Conclusions et recommandations**

<b>Document de travail</b> UNEP/MED BUR.88/7
--

35.    Le Secrétariat soumettra à l'adoption plusieurs conclusions et recommandations préparées conformément à l'article VII du mandat du Bureau.

**Point 9 de l'ordre du jour :    Clôture de la réunion**

36.    La réunion sera clôturée par la Présidente du Bureau à 18 h le mercredi 22 mai 2019.

**CALENDRIER**

<b>Mardi 21 mai 2019</b>			
<b>Heure</b>	<b>Point de l'ordre du jour</b>		<b>Documents</b>
09 h 30 – 09 h 45	1. Ouverture de la réunion 2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux	Présidente du Bureau	UNEP/MED BUR.88/1 UNEP/MED BUR.88/2 UNEP/MED BUR.88/Inf.1
09 h 45 – 10 h 30	3. Rapport sur les travaux menés en octobre 2018 – avril 2019	Secrétariat	UNEP/MED BUR.88/3 UNEP/MED BUR.88/4 UNEP/MED BUR.88/Inf.4 UNEP/MED BUR.88/Inf.5
10 h 30 – 11 h 45	4. Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif	Secrétariat	UNEP/MED BUR.88/5
11 h 45 – 12 h 30	5. Questions spécifiques	Secrétariat	UNEP/MED BUR.88/6 UNEP/MED BUR.88/Inf.6
12 h 30 – 14 h 00	<i>Pause déjeuner</i>		
14 h 00 – 17 h 00	5. Questions spécifiques (suite)	Secrétariat	UNEP/MED BUR.88/6 UNEP/MED BUR.88/Inf.6
<b>Mercredi 22 mai 2019</b>			
09 h 30 – 12 h 00	5. Questions spécifiques (suite)	Secrétariat	UNEP/MED BUR.88/6 UNEP/MED BUR.88/Inf.6
12 h 00 – 12 h 30	6. Calendrier des réunions et des événements, y compris la date et lieu de la 89 <sup>e</sup> réunion du Bureau 7. Questions diverses	Secrétariat	UNEP/MED BUR.88/Inf.3
12 h 30 – 15 h 00	<i>Pause déjeuner prévue (préparation du projet de liste de conclusions et recommandations pour adoption)</i>		
15 h 00 – 17 h 30	8. Conclusions et recommandations	Secrétariat	UNEP/MED BUR.88/7
17 h 30 – 18 h 00	9. Clôture de la réunion	Présidente du Bureau	